



**PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Administration
n°3
du 28 février 2023**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 28 février 2023 en séance ordinaire, sur convocation du chef d'établissement du 10 février 2023.

Le quorum étant atteint (22 participants), M. DEBONNAIRE ouvre la séance à 18h20.

Désignation du secrétaire de séance : Mme ROQUET.

M. le Président du C.A. présente l'ordre du jour.

1. PV du CA du 28 novembre 2022

M. DEBONNAIRE invite les membres à s'exprimer si d'éventuelles modifications sont à faire sur le projet du Procès-Verbal du dernier Conseil d'Administration.

Aucune modification n'est demandée, M. le Président soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 28 novembre dernier.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	21	0	1

DÉCISION	Le Procès-Verbal est adopté.
-----------------	-------------------------------------

2. Répartition de la Dotation Globale Horaire

M. DEBONNAIRE indique que deux conseils pédagogiques ont eu lieu le 26/01/2023 et le 03/02/2023 ainsi qu'une commission permanente le 09/02/2023, qui a validé la répartition proposée ce soir.

La baisse des effectifs pour des raisons démographiques entraîne la fermeture d'une classe de seconde, ce qui était prévisible puisque des classes de 3ème ont fermé précédemment dans le secteur. 294 élèves sont prévus pour 9 classes de seconde.

M. DEBONNAIRE fait la lecture du tableau des horaires par discipline du niveau seconde.

M. GUILLOT demande pourquoi il n'y aurait pas un report des élèves du privé comme chaque année.

M. DEBONNAIRE répond que cela n'est pas calculable par l'inspection académique.

Mme ANGUENOT demande pourquoi on a les informations sur le passage du public au public mais pas du privé au public.

M. DEBONNAIRE indique qu'en général, un élève va du public au public. On sait que précédemment il y avait 70 élèves qui venaient du privé, mais cela n'est pas forcément reproductible. On le saura en juin. Mais les élèves iront soit au lycée Carnot-Bertin, soit au lycée Duplessis-Mornay.

M. VAYSSIERE fait le constat qu'il y avait 1 025 heures poste en 2022-2023 et qu'il y en a 994 pour 2023-2024, il y a donc 31 heures poste perdues.

M. DEBONNAIRE indique que les heures sont abondées pour Abibac.

Arrivée de M. CHENOUF à 18 h 35. **(23 participants)**

Arrivée de Mme BEILLARD à 18 h 30. **(24 participants)**

M. DEBONNAIRE fait la lecture du tableau des horaires par discipline du niveau 1ère.

Désormais, les élèves de 1ère auront Mathématiques dans le tronc commun, exceptés ceux qui auront choisi la spécialité Mathématiques.

Il précise que les équipes de SVT et de physique-chimie n'approuvent pas la nouvelle répartition proposée, c'est à dire que les groupes de spécialité ne seraient plus des groupes de 35 élèves maximum, en classe entière, dédoublés en TP, mais des groupes non dédoublés de 24 élèves maximum en classe entière et en TP. Cela entraîne la création d'un groupe supplémentaire.

M. DEBONNAIRE fait la lecture du tableau des horaires par discipline du niveau Terminale.

Comme en 1ère, en SVT et physique-chimie, ce sont des groupes non dédoublés de 24 élèves maximum en classe entière et en TP qui entraîne la création d'un groupe supplémentaire.

M. DEBONNAIRE précise que cette nouvelle répartition consomme le même nombre d'heures : il y a moins d'heures par professeur, car il n'y a plus de doublement, mais la création d'un groupe supplémentaire en 1ère et en Terminale compense cette diminution.

M. VAYSSIERE intervient pour indiquer que la DHG n'est pas suffisante pour des conditions de travail satisfaisantes pour les élèves.

Mme ANGUENOT ne trouve pas normal que certaines spécialités de 1ère et de terminale se retrouvent avec 24 élèves en classe entière, alors que les autres spécialités sont à 35 élèves.

Mme ROQUET précise que les équipes de SVT et de physique-chimie ne veulent pas avoir des groupes de 24 élèves en classe entière et en TP.

Elle explique que de faire des groupes de 24 élèves en TP ne permet pas de travailler de façon sereine. Tout d'abord, au niveau de la sécurité, certaines salles ne sont pas conçues ni équipées pour faire manipuler plus de 18 élèves, notamment pour les issues de secours.

De plus, il n'y a pas le matériel pour faire travailler 12 binômes.

En physique-chimie, les premières estimations pour avoir 12 équipements identiques pour chaque TP conduisent à une somme de plus de 40 000 euros. Certains appareils ne sont plus en vente. Il faut donc racheter 12 exemplaires, et non pas seulement 3 pour aller de 9 à 12.

Beaucoup d'éviers sont bouchés en salles de chimie, ce qui condamne certaines paillasses, il n'y en a donc pas 12 disponibles pour travailler.

En SVT et en physique-chimie, les élèves passent une épreuve pratique d'évaluation des compétences expérimentales, qui contribue pour 5 points sur 20 à la note du BAC. Chaque élève est évalué seul à faire un TP. Les programmes étant chargés et les épreuves ayant lieu en mars, chaque TP n'est fait qu'une seule fois dans l'année. Au-delà de 18 élèves, il est difficile de pouvoir passer du temps avec chacun, pour vérifier que tout a été compris.

M. DEBONNAIRE indique que le choix de cette nouvelle répartition pour ces deux disciplines intervient pour faciliter la création des emplois du temps.

Dans plusieurs lycées angevins, ils travaillent déjà avec 24 élèves en TP.

Mme ANGUENOT précise que tous les établissements ne se ressemblent pas, certains sont plus récents et leur construction a prévu des salles de TP plus grandes ou plus adaptées à ce nombre d'élèves.

M. DEBONNAIRE admet que c'est le cas pour un certain nombre de lycées, mais pas pour Joachim du Bellay.

M. GUILLOT précise que certains lycées avaient anticipé la réforme et fait les achats nécessaires.

M. DEBONNAIRE répond que les démarches seront réalisées pour qu'il n'y ait pas de problème au niveau de la sécurité, et qu'en ce qui concernent les éviers, une intervention est prévue pour venir inspecter les tuyauteries avec une caméra.

Il ajoute que les emplois du temps des ATRF seront retravaillés pour qu'ils viennent en TP avec les professeurs, comme le font déjà certains.

Mme ROQUET indique que si les ATRF sont en TP, ils ne peuvent pas préparer les TP suivants, et ils ne peuvent pas aller aider dans les autres TP.

M. DEBONNAIRE précise que les équipes de SVT et de physique-chimie seront conviées à l'élaboration des emplois du temps.

M. VAYSSIERE témoigne qu'il faut 1h30 en spécialité géopolitique pour rendre un BAC Blanc avec les explications indispensables pour 35 élèves. De plus, avec 35 élèves en classe entière, on peut faire moins de devoirs et d'entraînement au Bac, que lorsqu'il y a 24 élèves en classe entière.

M. GUILLOT demande pourquoi le vote de la DHG ne se fait pas plus tard quand nous avons plus d'informations sur les effectifs.

M. DEBONNAIRE répond que nous revoterons la DHG en juin.

M. DEBONNAIRE fait la lecture du tableau des horaires par discipline du niveau BTS.

M. PINEAU prend la parole, au nom de Mme ORIOL, excusée, pour préciser qu'en BTS, comme l'an dernier, il manque 3 h pour les "ateliers" qui font partie du référentiel. De plus une heure pour l'option "Parcours de professionnalisation à l'étranger" serait cohérente pour le BTS qui bénéficie dès l'an prochain de la possibilité d'envoyer les étudiants à l'étranger ou alors il pourrait y avoir une compensation en IMP pour l'enseignant qui s'occupe des projets Erasmus.

M. DEBONNAIRE répond qu'il manque des heures, et que cela est dû à la réforme du BTS tourisme.

Ensuite, M. DEBONNAIRE fait la lecture du tableau des horaires par discipline.

Mme ANGUENOT demande ce qu'il en est de la pérennité d'un poste en histoire géographie.

M. DEBONNAIRE répond que le rectorat ne veut pas bloquer le poste.

Mme ANGUENOT indique qu'un enseignant va donc venir de l'extérieur pour un poste, qui n'est pas viable sur la durée, puisque dans deux ans cette personne aura certainement un complément de service à faire sur un autre établissement, car il y aura moins d'heure à faire en histoire-géographie.

M. VAYSSIERE précise que maintenir ce poste est cohérent pour le fonctionnement administratif de l'établissement, mais que d'un point de vue humain, cette position est plus ambiguë.

M. DEBONNAIRE répond qu'un enseignant de Créteil ou de Versailles sera content de revenir dans les Pays de La Loire.

M. LUBRANO exprime le mal-être d'un professeur, qu'il connaît, prêt à démissionner car il ne peut pas retourner dans son académie de choix.

M. DEBONNAIRE précise que le service des moyens se réunit le lendemain.

Mme ANGUENOT suggère que le poste soit gelé en attente de stabilité.

M. VAYSSIERE indique que la DGH a baissé car le H / E a l'air d'être le même en apparence mais il y a 29h pour Abibac. Donc sans Abibac, il y a une baisse des moyens proposés.

M. DEBONNAIRE exprime son désaccord et indique la baisse de la DHG est seulement due à la division d'une seconde en moins.

Mme ANGUENOT expose le fait que la réforme est là pour fermer des postes d'enseignants.

M. VAYSSIERE témoigne que pour faire une restitution orale d'un travail avec 35 élèves en spécialité géopolitique, deux mois sont nécessaires.

M. DRELON s'interroge, en tant que parent d'élèves, sur le fait que les décisions prises ne permettent pas de former dans les meilleures conditions notre pays futur. L'enquête PISA révèle que les résultats de la France en mathématiques et en français ne sont pas bien placés.

M. LUBRANO indique que ce n'est pas la réalité, que ce que disent les médias est faux. Avant il fallait former les élèves à lire, écrire et compter, maintenant il faut les former à beaucoup de disciplines différentes.

M. DEBONNAIRE intervient en précisant que la réforme n'est pas là pour fermer des postes.

M. le Président soumet au vote l'approbation de la répartition de la DGH.

M. VAYSSIERE demande qu'il soit précisé si le vote se fait sur la DGH ou sur la répartition de la DGH. En effet il redit que la DHG n'est pas suffisante. On ne peut pas se satisfaire des conditions actuelles.

M. DEBONNAIRE répond qu'il s'agit bien d'un vote sur la répartition de la DGH.

Mme BEILLARD est au téléphone dans le couloir. (23 participants)

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	11	3	9

DÉCISION	La Dotation Globale Horaire est adoptée.
----------	------------------------------------------

3. Convention Groupement comptable

Mme BEILLARD est de retour dans la salle, à 19h33. (24 participants)

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	24	0	0

DÉCISION	La convention Groupement comptable est adoptée.
----------	-------------------------------------------------

4. Convention imprimantes

M. DEBONNAIRE explique qu'il s'agit d'une convention pour 2 imprimantes laser, dont l'une des deux ira en salle de TP de physique-chimie.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	24	0	0

DÉCISION	La convention imprimantes est adoptée.
----------	----------------------------------------

5. Convention PSC1

M. DEBONNAIRE précise que cette convention a pour objet le prêt de matériel destiné à la formation prévention et secours civique de niveau 1 (PSC) entre les trois établissements : le collège Honoré de Balzac, le collège Yolande d'Anjou et le lycée Duplessis-Mornay.

M. DEBONNAIRE indique qu'il y a deux monitrices de secourisme au lycée.

Les élèves de 1ère et de Terminale sont prioritaires par rapport à Parcoursup. Les élèves intéressés doivent s'inscrire pour passer le PSC1.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	24	0	0

DÉCISION	La convention PSC1 est adoptée.
----------	---------------------------------

6. Convention voyage en Italie

M. DEBONNAIRE explique que le lycée Duplessis-Mornay organise un voyage en Italie du 02 au 08 avril 2023 et propose quelques places aux élèves du collège Yolande d'Anjou : neuf collégiens sont concernés.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	24	0	0

DÉCISION	La convention voyage en Italie est adoptée.
----------	---------------------------------------------

7. Don de l'amicale des anciens élèves pour les voyages

M. DEBONNAIRE indique que l'Amicale des anciens élèves du lycée Duplessis-Mornay souhaite faire un don de 800 euros au lycée pour les voyages à l'étranger.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	24	0	0

DÉCISION	Le don de l'amicale des anciens élèves est accepté.
----------	-----------------------------------------------------

8. Avenant à la convention de cité scolaire

M. DEBONNAIRE indique que la prise en charge des équipements des personnels techniques, nécessaires à l'entretien de l'ensemble de la cité scolaire « le lycée Duplessis-Mornay et le collège Yolande d'Anjou », est assurée par la collectivité pilote, ici La région des Pays de la Loire.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	24	0	0

DÉCISION	L'avenant à la convention de cité scolaire est adopté.
----------	--------------------------------------------------------

9. Contrat de maintenance chaudières

M. DEBONNAIRE explique qu'il y a eu un changement de chaudières : il y en a maintenant 2 au lieu de 3.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	0	0
DÉCISION	Le contrat de maintenance des chaudières est adopté.		

10. Avenant sani prévention

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	0	0
DÉCISION	L'avenant sani-prévention est adopté.		

11. Contrat DEKRA (vérification périodique des ascenseurs)

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	0	0
DÉCISION	Le contrat DEKRA est adopté.		

12. Avenant 2023 innovalys SRH

M. DEBONNAIRE explique que des prélèvements sont réalisés sur les surfaces et dans l'eau des fontaines.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	0	0
DÉCISION	L'avenant 2023 innovalys SRH est adopté.		

13. Convention d'occupation des locaux avec le club de natation

M. DEBONNAIRE indique qu'il s'agit d'une convention d'occupation des locaux avec le club de natation pour deux nuits (15 et 16 avril 2023).

Mme GROSBOIS demande si les élèves de l'internat devront ramener leur couette et oreillers chez eux.

M. CHALLEMET répond que les affaires des élèves pourront rester dans les chambres, dans les armoires fermées avec des cadenas.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	0	0
DÉCISION	La convention d'occupation des locaux avec le club de natation est adoptée.		

14. Contrat annuel d'entretien des hottes et VMC de la restauration

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	0	0

DÉCISION	Le contrat annuel d'entretien des hottes et VMC de la restauration est adopté.
----------	--------------------------------------------------------------------------------

Départ de M. LUBRANO, à 19h51. (23 participants)

15. Questions diverses

Questions des parents d'élèves PEEP & FCPE :

Les questions ont été envoyées par mail le 24 février 2023.

Question 1 : Spécialité Arts plastiques

Un parent d'élève a cru comprendre qu'il n'y avait plus qu'un professeur d'Arts plastiques depuis la rentrée de septembre, ce qui aurait pour conséquence que la spécialité Arts plastiques ne serait accessible à la prochaine rentrée qu'aux seuls élèves de 1ère qui auraient suivi l'option Arts en 2nde. Qu'en est-il ? Comment cela va-t-il se passer si le nombre d'élèves est trop élevé et nécessite un second professeur ?

Mme BRAULT répond que tout élève faisant la demande aura la spécialité Arts plastiques. S'il y a une demande trop importante en effectif, une demande pour la création d'un autre groupe de spécialité Arts plastiques sera faite.

Question 2 : Gestion du risque nucléaire

Depuis 2019, la Ville de Saumur, et donc le lycée, sont dans le périmètre de sécurité de la centrale nucléaire de Chinon qui a été étendu à un rayon de 20 km. Le lycée dispose-t-il bien des pastilles d'iode stable à distribuer et à ingérer sur ordre du Préfet ? Sauf erreur de notre part, il n'y a jamais eu d'information des élèves concernant ce risque et le Plan Particulier d'Intervention (PPI) prévu en cas d'accident. Si cela est exact, pourquoi cela n'a-t-il pas été fait et quand comptez-vous faire le nécessaire ? Y en a-t-il déjà eu auprès des équipes administrative, technique et enseignante ? Ne conviendrait-il pas de dispenser une information à chaque rentrée scolaire et de maintenir une information permanente sous forme d'affichage ?

M. DEBONNAIRE répond que le lycée a les pastilles d'iode. C'est l'infirmière Mme BERTRAND qui en a la charge. Si la préfecture fait d'autres demandes, elles seront mises en place.

Question 3 : PRONOTE

Nous constatons que la communication demeure perfectible, qu'il s'agisse de la communication entre le lycée et les parents ou de la communication des parents entre eux. Sur ce dernier point, vous serait-il possible d'activer les modules PRONOTE permettant aux parents délégués de communiquer avec les autres parents et de leur adresser des sondages ?

Mme BRAULT répond que si ce module était activé, tout le monde y aurait accès. Il n'y a pas de possibilité pour filtrer et sélectionner certains parents seulement.

Question 4 : Sécurité

Des vols commis par des élèves d'un autre lycée saumurois ont-ils eu lieu dans l'enceinte du

lycée au début du mois de janvier. Nous avons déjà soulevé la question des intrusions à l'occasion de l'irruption en mars 2021 dans la classe de Mme BODY, professeur de mathématiques, d'un ancien élève du lycée. Nous avons aussi évoqué la question des entrées et sorties par le grand portail donnant sur l'avenue Courtyiller. Il n'est pas compliqué non plus d'entrer par la grande porte d'entrée de la rue Duruy en même temps qu'un ou plusieurs élèves. S'il n'est évidemment pas concevable, ni même souhaitable, de faire du lycée un fort retranché, n'y aurait-il pas moyen de renforcer un peu la vigilance et affectant des personnels de la vie scolaire à la surveillance des entrées/sorties, au moins au niveau du portail de l'avenue Courtyiller et à l'entrée principale en dehors des heures de présence des gardiens ?

M. DEBONNAIRE répond que le lycée Carnot-Bertin a été très réactif. Il y eu un dépôt de plainte du lycée auprès du commissariat.

M. CHALLEMET précise que le lycée Carnot-Bertin a pris des sanctions. Un conseil de discipline a eu lieu pour 3 élèves : 2 exclusions définitives et 1 sursis ont été prononcés.

M. CHALLEMET indique qu'il y a 11 AED en poste au lycée en tout, et qu'ils sont entre 3 et 5 en même temps sur place.

Des copains de copains viennent souvent le vendredi. Mme TERROIRE appelle les familles des élèves concernés.

M. DEBONNAIRE fait le constat qu'il est difficile de renforcer la sécurité. Cela prendrait trop de temps de faire rentrer les élèves 1 par 1.

M. LACOMBE interroge sur la MDL et sur les dégradations qui peuvent être constatées.

M. CHALLEMET répond que des sanctions sont prises et que des actions de prévention sont organisées. Il y a 1 AED présent la journée à la MDL, à tour de rôle.

M. DEBONNAIRE ajoute que le portail du collège Yolande d'Anjou a été démonté et est parti en réparation. Il doit être reposé à la fin du mois de mars.

Il va y avoir une sécurisation de l'entrée fournisseur, et un porte-vélos installé sur la place à côté du portail.

Question de M. GUILLOT :

M. GUILLOT souhaiterait savoir comment sont répartis les postes des agents territoriaux.

Il précise qu'il y a 24 postes territoriaux, dont un en disponibilité, et un poste en plus d'électricien.

Un agent est en arrêt maladie jusqu'au 03 mars 2023.

Un agent n'a pas été remplacé depuis son départ à la retraite. Cet agent avait en charge notamment le ménage dans les bâtiments de sciences. A l'heure actuelle, deux agents viennent entre 11h45 et 13h15 faire le ménage dans ces bâtiments.

Mme ANGUENOT témoigne que le lycée est sale. Des endroits ne sont jamais nettoyés. Les flèches orange collées au sol lors de la COVID sont toujours là et se décomposent. Elle témoigne de l'état de délabrement du lycée.

Mme HATHAT témoigne aussi de son constat de saleté dans le lycée, notamment lors des portes ouvertes, dans les couloirs de physique-chimie.

M. VAYSSIERE indique qu'il y a deux axes de réflexion pour la région :

- il y a des km de couloir au lycée, car il n'y a des salles de cours que d'un seul côté des couloirs.

- il y a deux agents à la restauration à 100 %, qui étaient avant à l'entretien. Ce changement est du à la nouvelle configuration des lieux de la restauration.

M. HUMEAU indique que pour la MDL, les élèves contribuent au ménage, ils passent le balai ... mais si le sol est taché, ils ne peuvent pas nettoyer car ils n'ont pas le matériel et ils n'ont pas le droit aux produits ménagers.

M. VAYSSIERE précise que le ménage de la MDL ne peut pas reposer seulement sur les élèves. C'est le lieu le plus fréquenté du lycée. A l'heure actuelle, un agent vient faire le ménage pendant 45 minutes par semaine.

Mme BETINAT explique que les AED passent l'aspirateur et dépoussièrent à la Vie Scolaire.

M. PINEAU témoigne aussi de la présence permanente d'araignées dans les escaliers, et de l'existence de trous dans les murs à certains endroits.

M. DEBONNAIRE conclut sur le fait que la Région a accordé une subvention au lycée pour l'achat de fluides, mais les surfaces sont vieilles et elles sont de plus en plus difficiles à nettoyer. Certains endroits ne sont pas très agréables à vivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Président,



Pascal DEBONNAIRE

La secrétaire de séance,

Sophie ROQUET



Destinataires :

- membres du C. A.
- dossier C. A.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n°3 du 28 février 2023

Liste d'émargement

	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Suppléant(e)
Chef d'établissement - Président				
M. DEBONNAIRE Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Personnel de l'Administration				
Mme BRAULT Vanessa	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme VALÉRY Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. CHALLETMET Arthur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Représentants des Personnels d'enseignement, d'éducation, de surveillance et de documentation				
M. PINEAU Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme ORIOL Valérie <i>Mme Oriol</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Mme ROQUET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme ANGUENOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. DELARUE Rémi <i>Mme Cornilleau</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. LUBRANO Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme BETINAT Malorie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Représentants des Personnels d'administration, de santé, sociaux, techniques, ouvriers, de service et de laboratoire				
M. GUILLOT Éric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme PERRELLE Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme WAFONDI Delphine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Représentants des parents d'élèves				
Mme ABBOTT Maud - FCPE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme GROSBOIS Cécile - FCPE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme COTINET Marlène - FCPE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. LACOMBE Thierry - PEEP	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. DRELON Gabriel - PEEP	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Représentants des élèves				
M. HUMEAU Brandon - TG	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. LE ROUX William - TH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. HUMEAU Bryan - TE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme TOURNEUR Océane - TB	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme PANVERT Louna - BTS 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Personnalités qualifiées				
Mme CATIN Régine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. DUYTS Patrick	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Représentant de la collectivité de rattachement Région Pays de la Loire				
Mme BEILLARD Sylvie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. TOURON Éric	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Représentant de la collectivité locale Saumur Val de Loire Agglomération				
Mme SECOUE Nathalie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Représentant de la collectivité locale Ville de Saumur				
M. CHENOUF Ibrahim	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

